

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

LE DROIT FÉDÉRAL SUISSE

Jurisprudence du Conseil fédéral et de l'Assemblée fédérale
en matière de droit public et de droit administratif
depuis 1903 jusqu'à 1928.

— SUITE DE L'OUVRAGE DE L. R. de SALIS —

Exposé par ordre du Conseil fédéral suisse par

WALTHER BURCKHARDT

professeur à l'université de Berne.

Traduit de l'allemand par

GEORGE BOVET

chancelier de la Confédération.

L'ouvrage complet comprendra cinq volumes. Les quatre premiers sont
parus :

Tome I, un volume grand in-8°, 746 pages, broché 17 francs, rel. 20 francs. Principaux sujets traités: Le territoire de la Confédération, la neutralité suisse, la neutralité de la Savoie, représentation des puissances étrangères en Suisse, la convention de la Croix-Rouge, les conférences de la paix à La Haye, la Société des Nations, rapports entre la Confédération et les cantons, le droit de cité suisse.

Tome II, un volume grand in-8°, 968 pages, broché 17 francs, rel. 20 francs. Principaux sujets traités: Les droits politiques des citoyens suisses, la liberté du commerce et de l'industrie, la liberté religieuse, la liberté de la presse, l'organisation de la Confédération, le vote fédéral, l'Assemblée fédérale, les autorités fédérales, les fonctionnaires fédéraux.

Tome III, un volume grand in-8°, 1000 pages, broché 17 francs, rel. 20 francs. Principaux sujets traités: Organisation de la Confédération, administrations fédérales: Département politique, département de l'intérieur, département de justice et police (unification du droit civil, registre foncier, registres de l'état civil et droit matrimonial, registre du commerce).

Tome IV, un volume grand in-8°, 1028 pages, broché 17 francs, rel. 20 francs. Principaux sujets traités: La justice (unification du droit pénal, poursuite pour dettes et faillite), police, police des étrangers, ministère public de la Confédération, bureau de la propriété intellectuelle, bureau des assurances, département militaire, département des finances et des douanes.

Les autorités fédérales, cantonales et communales, les membres des chambres fédérales, les bibliothèques publiques bénéficient d'un rabais extraordinaire de 25 pour cent en adressant leur commande aux éditeurs.

Delachaux & Niestlé S. A., Neuchâtel.

LES ARMOIRIES DE LA CONFÉDÉRATION ET DES CANTONS SUISSES

Prix: 2 fr. 40, plus le port

La chancellerie fédérale a publié une brochure qui contient les armoiries authentiques de la Confédération et des cantons, reproduites sur huit planches en couleur, d'après les originaux de feu Rob. Münger, héraldiste à Berne, et accompagnées de leur description héraldique. Dans cette brochure figurent également les poinçons fédéraux de contrôle des ouvrages en métaux précieux.

Ce recueil a été publié en application de la convention d'union de Paris pour la protection de la propriété industrielle, révisée le 6 novembre 1925, convention qui prévoit que les pays contractants se communiqueront réciproquement la liste des emblèmes d'Etat, signes et poinçons officiels de contrôle et de garantie dont ils désirent interdire l'utilisation, à défaut d'autorisation des pouvoirs compétents, comme marques de fabrique ou de commerce ou comme éléments de ces marques.

Les autorités, les bibliothèques publiques et les librairies bénéficient d'une réduction de 80 centimes par exemplaire.

Compte de chèques de la chancellerie fédérale: III. 233.

Administration des imprimés de la chancellerie fédérale.

Annuaire fédéral 1934.

L'*Annuaire fédéral*, édition 1934, est en vente au bureau des imprimés de la chancellerie fédérale au prix de 2 fr. 50 l'exemplaire broché (frais de port et de remboursement en plus). L'*Annuaire fédéral* contient la liste des membres de l'Assemblée fédérale et du Conseil fédéral, l'état du personnel des légations et consulats de Suisse à l'étranger et de l'étranger en Suisse, des fonctionnaires supérieurs de l'administration fédérale centrale, ainsi que de l'administration des postes et des télégraphes, des autorités et des fonctionnaires supérieurs des chemins de fer fédéraux, des membres et des fonctionnaires supérieurs du Tribunal fédéral et du Tribunal fédéral des assurances, ainsi que des directeurs et des fonctionnaires supérieurs des bureaux internationaux. L'*Annuaire* donne en outre la composition de la plupart des commissions extraparlimentaires.

Compte de chèques de la chancellerie fédérale: III. 233.

Administration des imprimés de la chancellerie fédérale.

Mises en adjudication de travaux.

Hôtel des postes de Berne.

Sont mis en adjudication les *travaux de peinture* relatifs à l'agrandissement et à la transformation de l'*hôtel des postes de Berne*. — Les plans, le cahier des charges et les formulaires de soumission sont déposés tous les jours au bureau n° 179 du palais fédéral, aile ouest.

Les soumissions doivent parvenir à la direction soussignée, d'ici au *26 avril 1934*, sous pli fermé, affranchi et portant la désignation du travail soumissionné. [2.]

Berne, le 11 avril 1934.

Direction des constructions fédérales.

Hôtel des postes de Rapperswil (St-Gall).

Sont mis en adjudication les *travaux de serrurerie* pour la construction du nouvel *hôtel des postes de Rapperswil*.

Les intéressés peuvent consulter les plans et le cahier des charges et se procurer les formulaires de soumission auprès de l'inspection des constructions fédérales, à Zurich, Clausiusstrasse 37.

Les offres doivent parvenir à la direction soussignée, d'ici au *18 avril 1934*, sous pli fermé, affranchi et portant la désignation du travail soumissionné. [2.]

Berne, le 26 mars 1934.

Direction des constructions fédérales.

PLACES

Les traitements indiqués ci-dessous correspondent aux traitements de base légaux, sans égard à la réduction votée le 13 octobre 1933 par l'Assemblée fédérale.

Ils ne comprennent pas les allocations légales.

S'adresser à	Place vacante	Traite- ment fr.	Délai d'inscrip- tion	Conditions d'admission
Tribunal fédéral (Président).	Secrétaire de langue allemande.	10,400 à 14,000	21 avril 1934 [2.]	Culture juridique complète. Expérience pratique. Lan- gue maternelle: l'allemand. Bonnes notions des lan- gues française et ita- lienne.
La place est occupée provisoirement.				
Intendance du ma- tériel de guerre.	Secrétaire de 1 ^{re} cl. à l'intendance du matériel de guerre.	6000 à 9600	21 avril 1934 [2.]	Officier. Doit être capable de traiter et expédier les affaires administra- tives de façon indépen- dante. Connaissance du service dans les arsenaux. Connaissance approfondie de l'allemand et du fran- çais.

Il sera probablement pourvu à cette place par voie de promotion.

S'adresser à	Place vacante	Traite- ment fr.	Délai d'inscrip- tion	Conditions d'admission
Direction de la fabrique d'armes à Berne.	Chef ouvrier de II ^e cl.	3500 à 6500	17 avril 1934 [1.]	Armurier; longue pratique dans la fabrication des armes, spécialement dans l'usinage intérieur des canons (petits calibres); être capable d'exécuter des travaux d'après des- sin; être apte à diriger un groupe d'ouvriers; être astreint au service militaire.
Il sera probablement pourvu à cette place par voie d'avancement.				
Direction des douanes à Bâle.	Contrôleur au bureau principal des doua- nes de Lucerne.	5200 à 8800	14 avril 1934 [2..]	Les candidats doivent avoir au moins le rang de com- mis-reviseur de l'admi- nistration des douanes.
Direction des douanes à Bâle.	Contrôleur au bureau principal des doua- nes de Riehen.	4400 à 8000	14 avril 1934 [2..]	Les candidats doivent avoir au moins le rang de com- mis-reviseur de l'admi- nistration des douanes.
Direction des douanes à Lausanne.	Commis de contrôle au bureau princi- pal des douanes à Brigue.	4800 à 8400	14 avril 1934 [2..]	Les candidats doivent avoir au moins le rang de com- mis-reviseur de l'admi- nistration des douanes.
Direction des douanes à Schaffhouse.	Contrôleur au bureau principal des doua- nes à Zurich, gare P. V.	6000 à 9600	14 avril 1934 [2..]	Les candidats doivent avoir au moins le rang de com- mis-reviseur de l'admi- nistration des douanes.
Direction des douanes à Schaffhouse.	Commis de contrôle au bureau princi- pal des douanes à Zurich, gare G. V.	4800 à 8400	14 avril 1934 [2..]	Les candidats doivent avoir au moins le rang de com- mis-reviseur de l'admi- nistration des douanes.
Direction des douanes à Schaffhouse.	Commis de contrôle au bureau princi- pal des douanes à Zurich, gare P. V.	4800 à 8400	14 avril 1934 [2..]	Les candidats doivent avoir au moins le rang de com- mis-reviseur de l'admi- nistration des douanes.

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1934
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	15
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	11.04.1934
Date	
Data	
Seite	869-872
Page	
Pagina	
Ref. No	10 087 199

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.